

## DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 19 janvier 2017, portant sur la cession de terrains à bâtir à la société SLBA sur la ZAC de Valenciennes-Saint-Saulves pour un prix de 101 826,00 € HT.

Sur proposition du Directeur général David BRUSSELLE,

### **Décide :**

De donner délégation de signature spéciale à Monsieur Gautier HOTTE, à l'effet de signer l'acte authentique de vente dans les conditions énoncées à la délibération ci-dessus citée et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités de la cession.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 08/06/2017,

**Philippe HOURDAIN**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.